

président que le directeur-général des Postes avait parlé en son propre nom, seulement, et que, par conséquent, lui (le premier ministre) n'acceptait pas la responsabilité des paroles prononcées par le directeur-général des Postes.

Maintenant, M. l'Orateur, si nous comparons l'explication donnée par l'hon. président du Conseil avec la déclaration faite il y a un instant par le premier ministre, nous constatons que ce dernier s'est déclaré opposé à tout ce qui pourrait amener dans le pays des discussions sur des questions religieuses. Voilà, à peu de chose près, tout ce qu'il a dit, si je puis m'en rapporter aux paroles du premier ministre que j'ai pu saisir.

Voici donc la seule objection faite à ce discours par le premier ministre. Il n'a pas répondu ouvertement à la question de l'hon. député de Châteauguay, s'il approuvait les observations faites par le ministre des Postes. Il n'y a pas répondu, il n'a pas voulu y répondre, quoique l'hon. député de Châteauguay ait réitéré sa question et ait déclaré qu'il n'était pas satisfait, et qu'une question posée carrément devait être suivie d'une réponse non moins catégorique. Il ne nous est point parvenu de réponse et nous avons appris par le président du Conseil que le premier ministre lui avait dit que le directeur-général des Postes avait parlé en son propre nom et que conséquemment lui, (le premier ministre) n'assumait aucune responsabilité.

Hon. M. MACKENZIE.—Ceci est parfaitement exact.

Hon. M. LANGEVIN — Certainement; je n'ai point dit que cela était inexact; j'admets que c'est parfaitement exact. Le premier ministre vient de déclarer exact ce que j'ai lu, et son ami, l'hon. président du Conseil, a fait une déclaration contraire. Si je fais cette comparaison, ce n'est pas pour discuter l'exactitude de ces assertions, mais seulement et uniquement pour établir quelles sont les opinions de ces deux honorables messieurs.

Il est de la plus haute importance que nous sachions si ces discours sont l'expression des opinions du gouvernement ou du directeur-général des Postes seulement. Il a attaqué la hiérarchie du Bas-Canada, la hiérarchie de tout le pays, et conséquemment

tous les catholiques de la Confédération. Il a fait une malheureuse tentative pour réveiller les haines et les querelles religieuses. Comme l'a dit l'honorable député de Châteauguay, il a fait une attaque des plus agressives contre une classe importante des citoyens de notre pays. Suivant l'expression du député de Châteauguay, il a fait appel aux protestants de la province de Québec, et l'honorable ministre, le directeur-général des Postes, siège au côté du premier ministre, et l'honorable président du Conseil s'assoit lui aussi à la droite de ce grand, de ce vieux défenseur,—aux temps passés,—des droits religieux des catholiques, fort disposé et prêt à recueillir les bénéfices d'une guerre que le directeur-général des Postes veut soulever contre les catholiques.

Pourquoi, M. l'Orateur, devrions-nous être ainsi attaqués et insultés par le directeur-général des Postes? Pourquoi s'est-il étudié à faire de nous, catholiques, l'objet des sentiments hostiles de la population protestante du pays? J'ai été heureux, M. l'Orateur, de voir un membre protestant, l'honorable député de Châteauguay, soulever ce débat et protester au nom des protestants de cette province. Je suis convaincu qu'il ne pouvait sanctionner les doctrines prônées par le directeur-général des Postes, et qu'il désirait que son ami, le premier ministre, parlant comme chef du parti libéral, désavouât ces doctrines. Qu'avons-nous fait à ses co-religionnaires pour être insultés? Avons-nous été injustes à l'égard des protestants, ou leur avons-nous refusé des droits auxquels ils avaient de légitimes prétentions? Ne leur avons-nous pas au contraire, accordé plus qu'ils ne demandaient? N'ont-ils pas depuis longtemps les mêmes privilèges dont nous jouissons, quant aux écoles séparées? N'ont-ils pas les mêmes facilités et les mêmes avantages que nous relativement à l'éducation de leurs enfants? N'est-ce pas un fait, qu'il y a de cela trois ou quatre semaines, le gouvernement du Bas-Canada a donné aux protestants un conseil de l'Instruction Publique complètement séparé de celui des catholiques? Ils ont un entier contrôle sur leurs écoles; nous leur avons donné tout ce qu'ils nous ont demandé, et aujourd'hui l'honorable directeur-général